

Lévesque, Claudette

De: nathaliebourgeois@videotron.ca
Envoyé: 3 juillet 2014 13:16
À: Greffe
Objet: À verser au dossier R-3854-2013 phase 2 Observations

Repentigny, le 3 juillet 2014

Régie de L'Énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Suare-Victoria
Bureau 2.55
Montréal, Québec
H4Z-1A2

Objet: Informations à verser au dossier R-3854-2013 phase 2- Observations.

Bonjour,

La présente a pour but de vous informer que moi, Nathalie Bourgeois, tel que je vous l'ai expliqué en audience orale en présence des 2 parties soit Hydro-Québec et la Régie de L'Énergie je suis une personne hypersensible. Par conséquent, je réagis aux expositions de radios-fréquences, champs électromagnétiques, champs électriques et micro-ondes. Je réagis également aux produits chimiques tels que pesticides, moisissures, insecticides, produits ménagers, assouplisseurs, produits de rénovations, meubles neufs, fumée, cigarette, gaz d'échappement ect... Malheureusement, la liste est très longue. Il est d'une importance capitale pour moi de rendre ma demeure le plus pure possible afin de préserver une qualité de vie acceptable. Pour ce faire, j'ai du annulé mon abonnement de téléphone cellulaire, j'ai changé mon téléphone sans fil pour un téléphone avec fil, j'éteinds tous les appareils le soir avant de me coucher afin d'avoir une meilleure qualité de sommeil. Je n'utilise même plus le séchoir à cheveux car ce dernier me cause des étourdissements lors de son utilisation, même chose pour le micro-ondes, son utilisation a été abolie puisque lorsque j'allais chercher un plat j'avais mal à la main pendant de nombreuses minutes après. Donc, je réussis à doser mes expositions puisque je peux contrôler mon environnement et faire des choix. Par contre, dans le cas des compteurs qui nous sont imposés ce n'est pas le cas. Je dis bien imposés car si on ne veut pas de compteurs émetteurs nous sommes obligés de choisir les non-communicants avec des frais à payer. Il s'agit d'une politique complètement inacceptable puisqu'en agissant ainsi Hydro-Québec à forcer les Québécois à accepter les compteurs émetteurs car les gens n'ont pas d'argent. Pourtant, bon nombre de citoyens sont contre ces appareils mais faute d'argent, d'énergie pour se battre ont du abandonner le combat et se soumettre aux compteurs émetteurs. Voilà, la vraie raison du nombre de refus qui est bas. Mais, le problème c'est que bon nombre de gens sont comme moi, malades, et doivent défendre leur droit et leurs intérêts en mettant beaucoup d'énergie afin d'obtenir justice. De plus, le problème des compteurs groupés est très complexe et particulier. Les gens doivent discuter avec leur voisin et essayer de trouver entente mais malheureusement, l'histoire fini que les gens malades doivent être exposés à des ondes qu'ils ne peuvent refuser.

Dans mon cas, il ne peut y avoir sur ma demeure ce type d'appareil puisque je suis malade lorsque j'y suis exposé. L'option des compteurs non-communicants ne peut non plus être une option valide puisque je réagis également au champs électrique. Donc, la seule solution réside dans le fait que je conserve mon compteur électromécanique et ainsi je m'engage à donner le relevé mensuel à Hydro-Québec afin qu'il puisse me facturer. Il n'est pas vrai que les compteurs électromécaniques sont désuets et plus bons, le mien a été installé en 2002, il fonctionne très bien et sa durée de vie utile est d'au moins 20 à 25 ans. La Régie de l'Énergie n'a pas

d'autre choix que d'émettre une injonction à Hydro-Québec afin que tous les clients qui sont malades en présence de ce type d'appareil puissent conserver leur compteur à roulette.

Je vous avise officiellement que la décision que moi et mon mari avons pris est qu'il n'y aura pas de compteurs émetteurs ni de compteurs non-communicants qui seront installés sur notre demeure du 264, rue Hétu, Repentigny, J5Z-4Z6 afin de préserver la qualité de notre santé qui est essentielle pour nous. Nous allons donc conserver notre compteur à roulette qui est déjà installé et nous demeurons entièrement disponible à fournir à notre distributeur en toute honnêteté et en toute bonne foi le relevé mensuel du compteur afin d'être facturé. Puisque Hydro-Québec est le seul distributeur actuellement disponible pour nous fournir le service d'électricité nous n'avons pas le choix de poursuivre avec ce distributeur et ce distributeur n'a d'autre choix que d'accepter notre demande pour conserver la bonne entente que nous avons toujours eu avec eux. Il ne faut pas oublier qu'Hydro-Québec est une société d'état qui appartient aux citoyens et que nous avons notre mot à dire dans toute cette histoire et que selon moi, les enjeux physiques sont plus importantes que les enjeux économiques et politiques.

Je vous remercie de votre attention et de votre compréhension.

Cordialement,

Nathalie Bourgeois et Serge Cardinal
Résidents du 264, rue Hétu, Repentigny, J5Z-4Z6
450-582-7504
nathaliebourgeois@videotron.ca